

Éducateur ou éducatrice

Description (rôle, responsabilités, exigences)

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers en milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

Découvrez les différents programmes cliniques desservis par le CISSS du Bas-Saint-Laurent parmi lesquels vous pourriez vous épanouir :

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

La Direction de la protection de la jeunesse a pour rôle de positionner stratégiquement la distribution des services sociaux à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, en conformité avec la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSPJA) et les dispositions législatives en matière d'adoption, et ce, en collaboration avec toutes les directions. Elle assume également la planification, l'organisation et la gestion des activités en protection de la jeunesse, en étroite collaboration avec l'équipe de direction et les gestionnaires du programme jeunesse, ainsi que les différentes ressources du milieu.

Direction du programme jeunesse (DPJe)

La Direction du programme jeunesse est responsable des équipes jeunesse, volets protection, réadaptation et RI-RTF. Elle a également sous sa responsabilité la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la gynéco-obstétrique, le service des sages-femmes, la maison des naissances et les RI-RTF (clinique). La Direction du programme jeunesse veille également au développement et à la mobilisation de l'ensemble des gestionnaires et des équipes des programmes jeunesse.

✓ Un poste permanent à temps partiel de disponible pour le centre jeunesse des Basques

Direction des programmes en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP)

Le mandat de la Direction des programmes de DI-TSA-DP est d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale à une clientèle présentant une déficience intellectuelle, ou physique, ou un trouble du spectre de l'autisme. Elle a doit à répondre à trois missions distinctes, soit la mission CLSC (services spécifiques), la mission CRDI et la mission CRDP (services spécialisés). Elle travaille étroitement avec les autres partenaires internes du CISSS du Bas-Saint-Laurent et les partenaires de la communauté afin de s'assurer d'une réponse optimale aux besoins des usagers en DI-TSA-DP.

Qualifications

CLASSE 01

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée ou techniques d'intervention en délinquance d'une école reconnue par le ministère compétent.

Cette classe comprend aussi les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

CLASSE 02

Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère compétent ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère compétent, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en éducation spécialisée (cours du cégep).

[POSTULES ICI](#)